

Économie des Politiques Territoriales

Master Territoires & Transitions

Sciences Po Lyon – École d'Économie de Saint-Étienne

Carla Morvan

2025-2026

Part VI

Économie politique locale

Économie politique locale

1. Introduction

2. Le choix collectif et l'électeur médian

3. La prise de décision publique : du décideur bienveillant au Léviathan

3.1 Les effets partisans

3.2 Le décideur bienveillant

3.3 Le Léviathan

4. Application empirique de l'économie politique locale

4.1 Le cas des catastrophes naturelles en France

4.2 Conséquences politiques et rôle des électeurs

5. Conclusion

Plan

1. Introduction
2. Le choix collectif et l'électeur médian
3. La prise de décision publique : du décideur bienveillant au Léviathan
4. Application empirique de l'économie politique locale
5. Conclusion

Pourquoi une économie politique locale ?

- Les politiques territoriales ne sont pas que des décisions techniques : elles sont aussi le **fruit de choix politiques**.
- Derrière chaque politique publique locale, il y a des **acteurs**, des **intérêts** et des **contraintes électorales**.
- Comprendre les politiques locales, c'est donc aussi comprendre :
 - le rôle des **électeurs** dans la formation des préférences collectives ;
 - les incitations et stratégies des **élus locaux** ;
 - les interactions entre **politique** et **action publique**.
- C'est l'objet de l'**économie politique locale**.

Objectifs du chapitre

- Identifier les **mécanismes de formation des décisions collectives** (vote):
 - Comment les préférences individuelles sont-elles agrégées ?
 - Quelles limites à la décision majoritaire ?
- Comprendre les **comportements des décideurs publics locaux**
- Analyser les **interactions entre politique et action publique locale** :
 - Comment la logique électorale influence la conception et la mise en œuvre des politiques locales ?

→ Biblio : Le Maux et Paty, 2020, "Économie Publique Locale"

Plan

1. Introduction
2. Le choix collectif et l'électeur médian
3. La prise de décision publique : du décideur bienveillant au Léviathan
4. Application empirique de l'économie politique locale
5. Conclusion

Les spécificités du choix public

- Les choix publics et privés ont en commun la recherche d'un **optimum**, mais ils diffèrent profondément dans leur **mise en œuvre collective**.
 - En démocratie, les **décisions publiques** sont prises par un **gouvernement élu** qui agit au nom des citoyens.
 - Pour un bien ou service public donné, il n'existe qu'un **niveau unique d'intervention** → Les citoyens ont pourtant des **préférences hétérogènes** :
 - certains souhaitent plus de dépenses (éducation, social, culture), d'autres privilégient la baisse des impôts
- D'où une question centrale : **comment agréger ces préférences multiples en une décision collective unique ?**

Le choix collectif et la théorie du choix social

- Le **choix collectif** cherche à déterminer comment les **préférences individuelles** des citoyens peuvent être agrégées en une **volonté commune**.
- La **théorie du choix social** étudie les propriétés et les limites des différents **systèmes de décision collective** :
 - vote majoritaire, unanimité, représentation, pondération des voix, etc.
- Elle pose une question centrale : **Quels critères permettent de définir une “bonne” règle de décision collective ?**
- Comment s'assurer que la décision retenue soit à la fois **juste**, **cohérente** et **représentative** ?

Exemple avec nos systèmes de vote : les systèmes uninominaux

- Les systèmes **uninominaux** reposent sur le principe de **majorité** : le candidat élu est celui qui obtient le plus de suffrages.
- Deux grands types :
 - le **scrutin uninominal à un tour** (majorité simple) ;
 - le **scrutin uninominal à deux tours**.
- Ces systèmes sont simples et intuitifs, mais peuvent violer certaines **propriétés de cohérence** du choix collectif.
- Comment évaluer la pertinence de ces systèmes ?

Premier indicateur : le gagnant de Condorcet

- Un candidat est un **gagnant de Condorcet** si, pour tout autre candidat il est **majoritairement préféré** lors de comparaisons deux à deux.
- Il peut n'y avoir qu'**un seul gagnant de Condorcet** (ou aucun en cas de cycle de Condorcet).
- Scrutin majoritaire a 1 tour: Peut permettre d'élire un **perdant de Condorcet**
 - 10 votants préfèrent $A > B > C$
 - 6 votants préfèrent $B > C > A$
 - 5 votants préfèrent $C > B > A$
 - A gagne ! pourtant si on devait voter :
 - A vs B → A perd et A vs C → A perd
- Qu'en est-il du scrutin majoritaire à deux tours ?

Le vote uninominal à deux tours

- **Avantages :**

- Écarte les perdants de Condorcet.
- Garantit une majorité absolue au final.

→ On reprend le meme exemple :

- 10 votants préfèrent $A > B > C$
- 6 votants préfèrent $B > C > A$
- 5 votants préfèrent $C > B > A$

→ A et B vont au deuxième tour → B gagne ! il est le gagnant de Condorcet

- **Limites :**

- Le candidat élu n'est pas toujours celui **majoritairement préféré**.
- Les votants ne sont pas incités à **voter sincèrement**.
- **L'abstention** peut modifier le résultats final
- vote non séparable : alors que la **séparabilité** pourrait modifier le résultat

paradoxes du scrutin majoritaire à deux tours

- L'élu n'est pas toujours celui **majoritairement préféré**
 - 10 votants préfèrent $B > A > C > D$
 - 6 votants préfèrent $C > A > D > B$
 - 5 votants préfèrent $A > D > B > C$
 - B et C vont au deuxième tour → B gagne !
 - pourtant une majorité préfère A (et même D!)

- **Sincérité et vote stratégique** : les électeurs peuvent voter "utile" plutôt que sincèrement. → *méthode manipulable*.
 - 10 votants préfèrent $B > A > C > D$
 - 6 votants votent au 1er tour : $A > C > D > B$ mais leur préférence est : $C > A > D > B$
 - 5 votants préfèrent $A > D > B > C$
 - A gagne ! Voter "utile" a permis d'élire A

Paradoxes du scrutin majoritaire à deux tours

- **Paradoxe du pêcheur à la ligne** : une abstention peut modifier le résultat final. → *manque d'incitation à la participation.*
 - 8 votants préfèrent $A > B > C$
 - 7 votants préfèrent $B > C > A$
 - 5 votants préfèrent $C > A > B$
 - A et B au 2^e tour → A gagne !
 - Si 2 électeurs pro-C s'abstiennent, C est éliminé dès le 1er tour et B gagne le 2^e tour !
- **Vote en sous-comité (non-séparabilité)** : découper l'électorat en circonscriptions peut inverser le résultat global.
 - Circonscription 1 : A (6 voix), B (4 voix)
 - Circonscription 2 : B (10 voix), A (4 voix)
 - Circonscription 3 : A (5 voix), B (4 voix)
 - ⇒ Globalement, $B = 18, A = 15$ → **B devrait gagner.**
 - Mais si chaque circonscription vote A gagne 2 sur 3 → **A est majoritaire à l'assemblée.**

Un exemple concret : Expérimentation "Un Autre Vote"

Résultats 2022 Par Théo Delemazure et Sylvain Bouveret

Résultats de l'expérience en ligne



Résumé des 3 candidats en tête pour les différents modes de scrutin analysés dans cette expérience, en utilisant les données corrigées

→ Expérience in situ : vote par approbation Macron arrive en tête

"Voter autrement 2007"

Expérimentation du vote par approbation le 22 avril 2007, Par Antoinette Baujard et Herrade Igersheim

Tableau 7 : **Résultats du vote par approbation (2 693 bulletins exprimés)**

	Expérience « Vote par approbation »			Scrutin officiel	
	Nombre d'approbations	% des bulletins exprimés	% des approbations	Nombre de voix	% des bulletins exprimés
N. Sarkozy	1 216	45,15	19,41	1 551	34,11
S. Royal	1 176	43,67	18,77	1 073	23,60
F. Bayrou	1 340	49,76	21,39	1 045	22,98
J.-M. Le Pen ..	312	11,59	4,98	346	7,61
O. Besancenot	637	23,65	10,17	184	4,05
P. de Villiers ..	242	8,99	3,86	77	1,69
M.-G. Buffet ..	198	7,35	3,16	37	0,81
D. Voynet	456	16,93	7,28	97	2,13
A. Laguiller ...	250	9,28	3,99	46	1,01
J. Bové	309	11,47	4,93	50	1,10
F. Nihous	91	3,38	1,45	29	0,64
G. Schivardi ..	38	1,41	0,61	12	0,26
Total	6 265	232,64	100,00	4 547	100,00

Nb : les candidats sont classés dans l'ordre du nombre de voix obtenues dans le scrutin officiel national. Pour mémoire, les résultats officiels du scrutin national pour le second tour sont 53,06 % pour N. Sarkozy (55,67 % pour les trois communes testées) et 46,94 % pour S. Royal (44,33 % pour les trois communes testées).

Quelle règle pour une “bonne” décision collective ?

- L'exemple précédent montre qu'il n'existe pas **un résultat collectif unique** : le choix dépend de la règle de vote utilisée.
 - Chaque procédure peut conduire à des décisions différentes, voire contradictoires.
- ⇒ Un **système de vote** est donc un **choix éminemment politique** !
- ⇒ Comment concevoir une règle de décision collective qui soit à la fois **juste, cohérente, démocratique** et **équitable** ?
- ⇒ Quelles sont alors les **propriétés souhaitables** d'une règle de décision collective ?

Les propriétés souhaitables pour une décision collective

Une règle de décision collective devrait idéalement respecter plusieurs principes :

1. **Universalité** : tous les individus et toutes les options sont traités de manière équitable.

Les propriétés souhaitables pour une décision collective

Une règle de décision collective devrait idéalement respecter plusieurs principes :

1. **Universalité** : tous les individus et toutes les options sont traités de manière équitable.
2. **Efficienne de Pareto** : si tous les individus préfèrent une option A à une option B, alors l'option B ne peut être choisie

Les propriétés souhaitables pour une décision collective

Une règle de décision collective devrait idéalement respecter plusieurs principes :

1. **Universalité** : tous les individus et toutes les options sont traités de manière équitable.
2. **Efficienne de Pareto** : si tous les individus préfèrent une option A à une option B, alors l'option B ne peut être choisie
3. **Indépendance des alternatives non pertinentes** : le choix collectif entre deux options ne doit pas dépendre de la présence ou non d'autres alternatives.

Les propriétés souhaitables pour une décision collective

Une règle de décision collective devrait idéalement respecter plusieurs principes :

1. **Universalité** : tous les individus et toutes les options sont traités de manière équitable.
2. **Efficienne de Pareto** : si tous les individus préfèrent une option A à une option B, alors l'option B ne peut être choisie
3. **Indépendance des alternatives non pertinentes** : le choix collectif entre deux options ne doit pas dépendre de la présence ou non d'autres alternatives.
4. **Transitivité**: si la société préfère A à B et B à C, alors elle doit préférer A à C.

Les propriétés souhaitables pour une décision collective

Une règle de décision collective devrait idéalement respecter plusieurs principes :

1. **Universalité** : tous les individus et toutes les options sont traités de manière équitable.
2. **Efficienne de Pareto** : si tous les individus préfèrent une option A à une option B, alors l'option B ne peut être choisie
3. **Indépendance des alternatives non pertinentes** : le choix collectif entre deux options ne doit pas dépendre de la présence ou non d'autres alternatives.
4. **Transitivité**: si la société préfère A à B et B à C, alors elle doit préférer A à C.
5. **Non-dictature** : aucune préférence individuelle ne doit dominer le choix collectif.

Les propriétés souhaitables pour une décision collective

Une règle de décision collective devrait idéalement respecter plusieurs principes :

1. **Universalité** : tous les individus et toutes les options sont traités de manière équitable.
 2. **Efficience de Pareto** : si tous les individus préfèrent une option A à une option B, alors l'option B ne peut être choisie
 3. **Indépendance des alternatives non pertinentes** : le choix collectif entre deux options ne doit pas dépendre de la présence ou non d'autres alternatives.
 4. **Transitivité**: si la société préfère A à B et B à C, alors elle doit préférer A à C.
 5. **Non-dictature** : aucune préférence individuelle ne doit dominer le choix collectif.
- ⇒ Ces conditions paraissent raisonnables... mais peuvent-elles être satisfaites simultanément ?

Le théorème d'impossibilité d'Arrow

Résultat fondamental (Arrow, 1951)

Si le nombre de votants est fini, dès lors qu'il y a plus de trois candidats, aucune méthode d'agrégation ne peut satisfaire simultanément les conditions d'universalité, d'efficacité de Pareto, d'indépendance, de transitivité et de non-dictature.

- *Intuition* : même avec des électeurs rationnels, la société peut faire des choix collectifs **incohérents ou instables**.

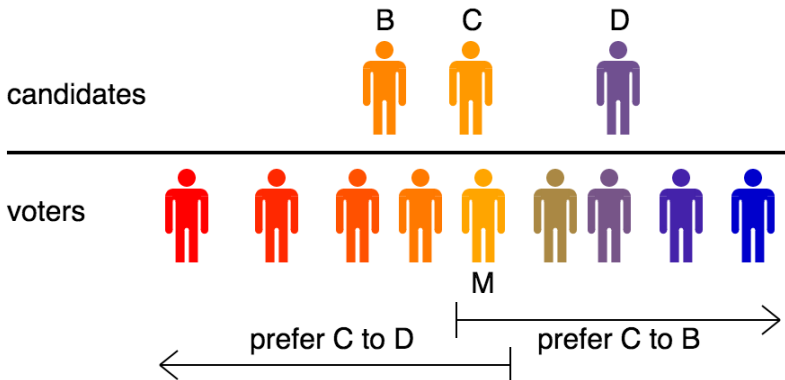
Retrouver des choix stables : l'électeur médian

- Après le constat d'Arrow, tout espoir de cohérence collective ne disparaît pas : certaines configurations permettent d'obtenir un résultat **stable et majoritaire**.
- Si les préférences des électeurs sont **ordonnées le long d'un axe unique** (par ex. du “moins d'État” au “plus d'État”), alors la **politique choisie à la majorité** correspondra à la position du **votant médian**.
- C'est le principe du **théorème de l'électeur médian** : le point d'équilibre démocratique se situe au centre des préférences.
- Cette idée, développée par **Anthony Downs (1957)**, explique la **stabilité des politiques publiques** et la **convergence des programmes électoraux**.

Le modèle de l'électeur médian (Downs, 1957)

- **Objectif** : expliquer comment les décisions politiques émergent d'une **concurrence électorale** entre partis.
- Hypothèses principales :
 - Les électeurs ont des préférences ordonnées le long d'un axe unique (gauche ↔ droite, plus ou moins d'État...).
 - Ils votent pour le parti dont la position politique est la plus proche de la leur.
 - Les partis cherchent uniquement à **maximiser leurs votes** (objectif électoral).
- **Résultat** : Pour maximiser leurs chances d'être élus, les candidats seront incités à converger vers les préférences médianes.

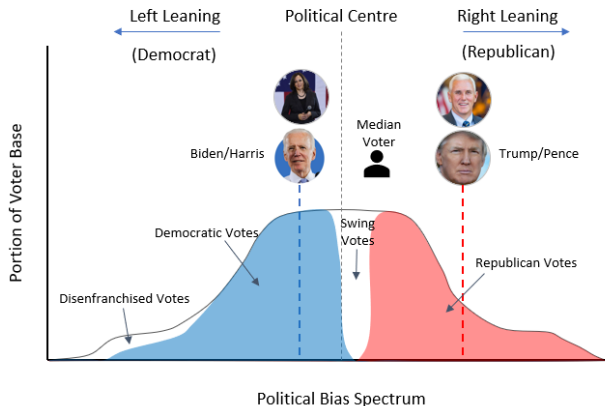
Intuition visuelle : l'option centrale bat ses voisines



Au voisinage du médian M, le candidat C est préféré à D par les électeurs à gauche de M, et préféré à B par ceux à droite de M.

Source : Colin.champion

Dans le monde réel, c'est plus compliqué : polarité américaine



Source : Stephen Archer

Marché politique : Hotelling (1929) et Downs (1957)

- Pour Hotelling, des concurrents qui veulent maximiser leur part de marché se **rapprochent du centre** pour capter le plus de clients/électeurs.
 - la concurrence Démocrates/Républicains ne conduit pas à des programmes très différenciés : chacun évite la controverse pour ne pas perdre de voix.
 - Intéressant par rapport à ce qu'on observe aujourd'hui !
- Pour Downs (1957), dans nos sociétés complexes, il est difficile de comparer l'ensemble des points des programmes des candidats politiques.
 - **Heuristique** : les électeurs comparent les **positions idéologiques**.
- Si les **programmes** sont corrélés aux **idéologies**, alors voter par proximité sur l'axe idéologique est **rationnel**.

Exemple local : comment se fixe la politique autour du médian ?

- **Contexte** : une commune fournit un bien public en quantité z (écoles, voirie, culture...).
- Deux partis en concurrence ; l'élu veut **maximiser ses chances de réélection** \Rightarrow satisfaire l'**électeur médian**.
- **Deux contraintes simples** :
 - **Budget public équilibré** : les **dépenses** pour produire z doivent être financées par l'impôt \Rightarrow le **taux** t est fixé pour couvrir le coût de z .
 - **Budget du citoyen médian** : son **revenu** finance sa consommation x **et** son **impôt** (au taux t).

- \rightarrow Le choix de z conditionne ainsi tous les autres choix.
- \rightarrow préférences du médian $+$ contrainte budgétaire expliquent la politique locale.

Bilan — Choix collectif & électeur médian → transition effets partisans

- **Agrégation des préférences** : pas de règle parfaite (Arrow) ⇒ le résultat dépend de la **règle de vote**.
- **Electeur médian** : le vote majoritaire conduit vers la **position du votant médian**.
- **Conséquences** : **stabilité** et **convergence** des programmes autour du centre ; décisions locales “modérées”.

À retenir

L'électeur médian est une **boussole** (pas une loi) pour comprendre la décision majoritaire et la modération des politiques locales.

→ Au-delà de la simple recherche de voix (*office-seeking*), les partis/élus poursuivent aussi des **objectifs de politique** (*policy-seeking*).

Plan

1. Introduction

2. Le choix collectif et l'électeur médian

3. La prise de décision publique : du décideur bienveillant au Léviathan

3.1 Les effets partisans

3.2 Le décideur bienveillant

3.3 Le Léviathan

4. Application empirique de l'économie politique locale

5. Conclusion

Introduction — Du décideur bienveillant au Léviathan

- Après avoir étudié la **formation des préférences collectives** et le rôle de l'électeur médian, on s'intéresse désormais à **ceux qui décident réellement** : les gouvernants.
- La question centrale devient : *comment les décideurs publics choisissent-ils les politiques ?*
 - Sont-ils des **agents bienveillants**, cherchant le bien-être collectif ?
 - Ou des acteurs **stratégiques et intéressés**, maximisant leur pouvoir, leur budget ou leur réélection ?
- Cette tension entre **intérêt général** et **intérêts propres** est au cœur de l'**économie politique des décisions publiques locales**.

Remise en cause du modèle de l'électeur médian

- Les modèles de **Downs (1957)** postulent une **convergence** des programmes vers le centre politique.
- Mais dès la fin des années 1970, plusieurs auteurs (**Wittman, 1977, 1983 ; Calvert, 1985**) remettent en cause cette prédiction.
- L'idée centrale : dans le monde réel, la **convergence parfaite est peu probable**.
 - Les électeurs et les candidats disposent d'une **information imparfaite**.
 - Tous les électeurs ne votent pas : l'**abstention sélective** modifie les équilibres.
 - Les élus conservent une **marge de manœuvre discrétionnaire** une fois au pouvoir.

→ Les politiques menées peuvent **différer selon l'idéologie** du gouvernement : ce sont les **effets partisans**.

Origines et mécanismes des effets partisans

- **Information imparfaite** : les candidats ne connaissent pas exactement la position du point médian → divergence stratégique des programmes.
- **Abstention différenciée** : les électeurs peuvent se détourner d'un candidat trop éloigné de leurs convictions → incitation à maintenir des positions idéologiques.
- **Pouvoir discrétionnaire post-électoral** :
 - Une fois élus, les gouvernements disposent d'une certaine latitude dans la mise en œuvre des politiques.
 - Cette latitude dépend :
 - de la **transparence de l'information** disponible pour les citoyens,
 - de la **crédibilité de l'opposition**,
 - du **contrôle institutionnel** (règles budgétaires, pouvoir fiscal, etc.).

Effets partisans — Revue de Potrafke (2018)

Ce que montre la littérature:

- Les effets partisans sont **robustes** dans de nombreux contextes.
- **Gauche** : dépenses plus élevées (éducation, social), fiscalité plus forte.
- **Droite** : **discipline budgétaire**, fiscalité plus basse.

Identification

- Exploiter **alternances serrées** (*close races*) et discontinuités.
- Comparabilité des **collectivités locales** et richesse des données budgétaires.

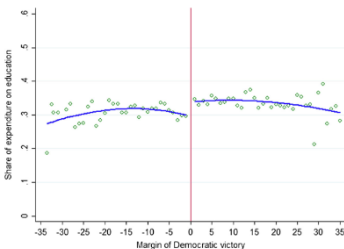


Fig. 2 Democratic governors spent more on education than Republican governors. Notes: The figure shows education expenditures (as share of the state budget) under Republican and Democratic governors elected with close vote margins over the 1960–2012 period. Education expenditures were about 4.9 percentage points higher under Democratic than Republican governors with close vote margins. Source: Beland and Oloomi (2017)

Exemple (USA) — Béland & Oloomi (2017) : avec des *close races*, les États dirigés par un gouverneur **démocrate** consacrent en moyenne \approx **4–5 points** de plus du budget à l'éducation que sous un gouverneur républicain.

Lecture du graphe : part de dépenses d'éducation selon marge de victoire démocrate.

Effets partisans — Lemaux et al. (2020, Public Choice)

Les gouvernements de gauche dépensent-ils plus ?

→ **Canal idéologique** (préférences des élus) vs **canal électeurs** (demande des bénéficiaires).

- **Quasi-expérience** : discontinuités autour de victoires étroites pour identifier l'effet causal d'une majorité de gauche.

Résultats principaux

- Une majorité **de gauche augmente les dépenses sociales par habitant et par bénéficiaire.**
- MAIS, À situations socio-économiques **comparables**, une majorité **de gauche ne dépense pas davantage en services sociaux** que la droite.

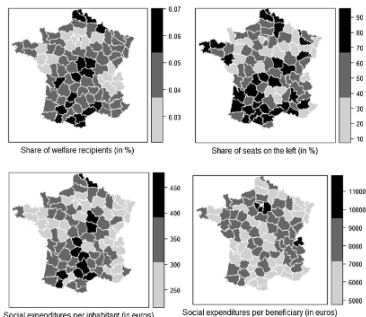


Fig.1 Cross-sectional comparison—2008

Lecture — Cartes départementales (2008) : part de bénéficiaires de minima sociaux, part de sièges à gauche, dépenses sociales par habitant et par bénéficiaire.

De l'idéologie au comportement du décideur public

L'analyse des **effets partisans** a montré que les politiques publiques pouvaient varier selon l'idéologie des gouvernants et la composition de leur électorat.

→ Mais une question demeure :

Les décideurs publics agissent-ils toujours pour mettre en œuvre leurs **convictions politiques** ou pour **maximiser le bien-être collectif** ?

L'économie politique a progressivement déplacé la focale :

- des **choix idéologiques** (*quel parti a le pouvoir ?*)
- vers les **comportements stratégiques** (*comment ceux qui détiennent le pouvoir l'exercent concrètement ?*)

Le décideur bienveillant : la vision normative

Dans la tradition de l'**économie publique normative**, l'État (ou la collectivité locale) est conçu comme un **planificateur bienveillant** : il cherche à **maximiser le bien-être collectif**.

- Cette approche suppose :
 - un décideur rationnel, **neutre** et **désintéressé** ;
 - une **fonction de bien-être social** ;
 - des choix fondés sur des critères d'**efficacité** et d'**équité**.
- Dans ce cadre, la **décision publique optimale** est celle qui :
 - corrige les défaillances de marché ;
 - assure une allocation efficace des ressources ;
 - garantit une répartition jugée socialement souhaitable.

→ **Application locale** : le maire est vu comme un arbitre impartial, choisissant les niveaux de services publics et de fiscalité pour maximiser le bien-être des habitants.

Les limites du décideur bienveillant

Le modèle du décideur bienveillant repose sur une **hypothèse forte** : l'État (ou la collectivité locale) agit **uniquement pour l'intérêt collectif**.

Cette hypothèse pose plusieurs problèmes :

- Les décideurs publics sont des **individus**, soumis à des **incitations, des contraintes et des intérêts propres**.
- Les électeurs sont **imparfaitement informés**, souvent apathiques ou peu rationnels (ignorance rationnelle).
- Les processus politiques peuvent être **capturés** par des groupes d'intérêt ou des logiques de carrière.

Ces limites ont conduit à l'émergence d'une approche **positive**:

- expliquer *ce que les gouvernements font réellement*, et non *ce qu'ils devraient faire* ;
- intégrer les comportements stratégiques des acteurs publics

Le modèle bureaucratique — Niskanen (1971)

Bureaucracy and Representative Government (1971) : remise en cause du décideur bienveillant.

Hypothèse centrale : les **bureaucrates publics** cherchent à **maximiser leur budget**, car celui-ci reflète :

- leur **prestige** et leur **pouvoir institutionnel**,
- la **taille de leur équipe**, leurs ressources et leur sécurité professionnelle.

Les administrations disposent d'une **asymétrie d'information** vis-à-vis des élus : elles connaissent mieux les coûts et les besoins de service public.

- Elles peuvent donc **surestimer leurs besoins budgétaires**.
- Cela conduit à une **surproduction de biens publics** et à une **croissance du secteur public**.

Le Léviathan fiscal — Brennan & Buchanan (1980)

The Power to Tax (1980) : même logique à l'ensemble de l'État. L'État est vu comme un **Léviathan** : un acteur collectif cherchant à **maximiser ses recettes fiscales et sa taille budgétaire**.

- Les gouvernements sont des **agents auto-intéressés**, cherchant à étendre leur pouvoir ;
- En l'absence de contraintes, la fiscalité et la dépense publique croissent **au-delà du niveau optimal**.

Le **Léviathan fiscal** se comporte comme un **monopole coercitif** :

- il dispose du pouvoir d'imposition ;
- il peut utiliser la redistribution à des fins politiques ;
- il exploite l'**asymétrie d'information** entre citoyens et gouvernement.

→ Plus le pouvoir fiscal est concentré, plus le risque de dérive budgétaire est fort. → D'où l'intérêt du **fédéralisme fiscal** et de la **concurrence entre territoires**.

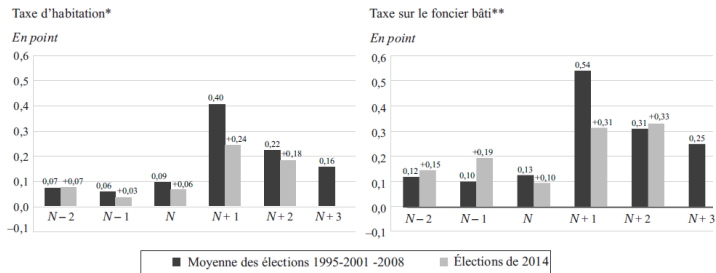
Limiter le Léviathan

- Si les décideurs publics sont rationnels et intéressés, il faut les **encadrer par des institutions**.
- **Brennan & Buchanan (1980)** insistent sur les dispositifs de **discipline constitutionnelle et budgétaire** :
 - **Fédéralisme fiscal** : la concurrence entre collectivités limite la pression fiscale ;
 - **Plafonds de dépense et règles d'équilibre** : éviter la dérive de la dette ;
 - **Transparence et évaluation publique** : réduire l'asymétrie d'information ;
 - **Participation citoyenne et contrôle démocratique** : responsabiliser les décideurs.
- À l'échelle locale :
 - Les contraintes d'endettement, les dotations de l'État
 - Mais certaines formes de coopération (intercommunalité, syndicats mixtes) peuvent **diluer la responsabilité politique**.

Comportement électoral des décideurs locaux — Le Maux & Paty (2020)

les gouvernements locaux adaptent leur comportement fiscal en fonction du **cycle électoral**.

Évolution des taux d'imposition dans le secteur communal, * hors majoration des résidences secondaires, ** hors foncier bâti de la métropole de Lyon



Source : OFGL, 2017.

Évolution des taux d'imposition communaux selon le cycle électoral.

Les hausses sont nettement plus marquées l'année suivant les élections locales (N+1).

Le décideur public entre bienveillance et stratégies

- le comportement des gouvernants peut s'expliquer par des **incitations multiples** :
 - une logique **désintéressée** : recherche du bien-être collectif, dans la tradition du décideur bienveillant ;
 - une logique de **pouvoir et de prestige** : maximisation du budget, influence, ou réélection.
- Ces visions du **planificateur bienveillant** et du **Léviathan budgétivore** constituent des **hypothèses extrêmes** :
 - dans la réalité → probablement **entre ces deux pôles**.
- Cela invite à observer empiriquement ce que font les gouvernements locaux
 - ① Peut-on **identifier empiriquement** des comportements opportunistes dans les finances locales ?
 - ② Quelles sont les **répercussions politiques** de ces comportements : les électeurs sanctionnent-ils ou valident-ils les politiques menées ?

Plan

1. Introduction
2. Le choix collectif et l'électeur médian
3. La prise de décision publique : du décideur bienveillant au Léviathan
4. Application empirique de l'économie politique locale
 - 4.1 Le cas des catastrophes naturelles en France
 - 4.2 Conséquences politiques et rôle des électeurs
5. Conclusion

Le cas des catastrophes naturelles en France

- Pour conclure, on aborde une approche **empirique** de l'économie politique locale, à partir d'un terrain concret : **la gestion des catastrophes naturelles en France**.
- Ce cas permet d'observer **comment les gouvernements locaux réagissent face à un choc exogène**, et d'évaluer la manière dont leurs décisions s'articulent entre :
 - la **logique bienveillante** (répondre à l'intérêt collectif, réparer, protéger),
 - et la **logique stratégique ou opportuniste** (hausse des recettes, gestion politique du choc).

Le cas des catastrophes naturelles en France

- Les catastrophes naturelles constituent un **laboratoire idéal** :
 - elles affectent les communes de manière souvent imprévisible et indépendante de la politique locale ;
 - elles permettent donc d'analyser de façon quasi-expérimentale les **comportements budgétaires et politiques** des élus.
- Deux dimensions seront étudiées :
 - ① les **réactions budgétaires post-catastrophe** — dépenses, recettes, fiscalité ;
 - ② les **répercussions politiques** — rôle des électeurs et effets sur la réélection.

Données et typologie des catastrophes naturelles

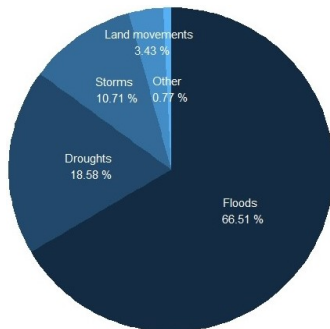
Le statut de **catastrophe naturelle** est attribué à des événements **exceptionnels et non standards** présentant une **intensité anormale**

Période : 2000–2024

Sources principales :

- *GASPAR* – catastrophes naturelles (Ministère de l'Environnement)
- *DGFIP* – comptes des communes (dépenses, recettes, taxes)
- Données électorales (ministère de l'intérieur)
- *INSEE* – caractéristiques socio-économiques

Variables : fiscalité, dépenses, recettes, réélections, type d'événement.



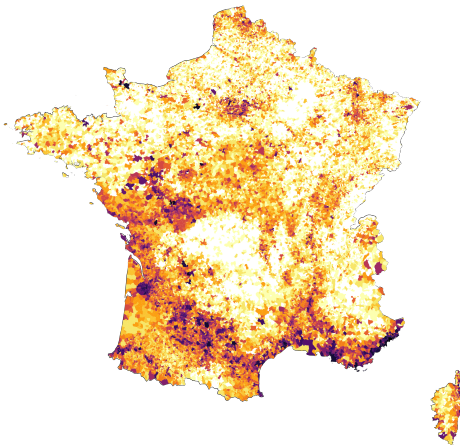
Répartition des catastrophes naturelles (2000–2024)

Source : Morvan 2024

Disasters Don't Strike Just Once

[View online](#)

2022

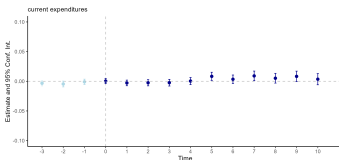


Total number of disasters

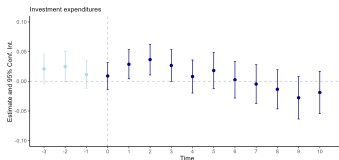


Morvan (2025) - réponses budgétaires des communes aux catastrophes

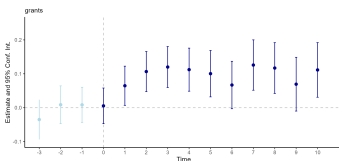
(a) Dépenses de fonctionnement



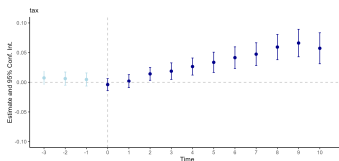
(b) Dépenses d'investissement



(c) Subventions



(d) Recettes fiscales



Catastrophe naturelles et comportements opportunistes ?

Figure: Comparaison sécheresses et inondations
 (a) Dépenses d'investissement (b) Recettes fiscales

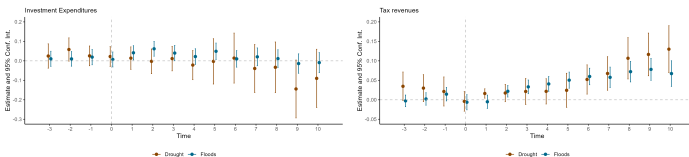
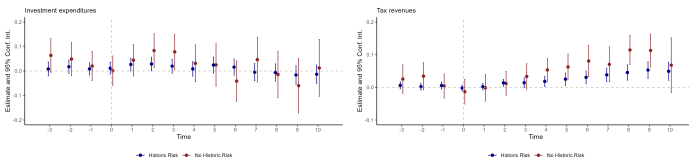


Figure: Comparaison historique de choc ou non
 (a) Dépenses d'investissement (b) Recettes fiscales



Catastrophes naturelles et gouvernements locaux

① Une réponse “bienveillante” et rationnelle :

- après une catastrophe, les communes augmentent les **dépenses d'investissement** et les **recettes fiscales** pour compenser les coûts de reconstruction ;
- cette réaction traduit un comportement de **gestion responsable du choc**.

② Des comportements plus opportunistes :

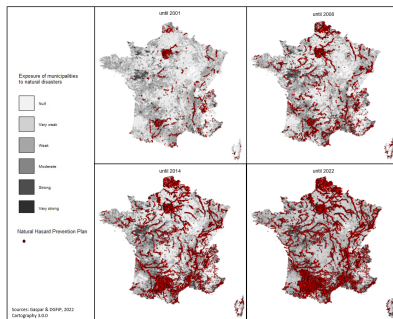
- dans certains cas (sécheresses, communes peu exposées ou sans dommages publics), les **dépenses restent stables**, mais la **fiscalité augmente quand même** ;
- cela suggère un usage **discrétionnaire** du levier fiscal, conforme à la logique du **Léviathan local**.

→ Arbitrage entre une **logique de service public** (réparer, protéger, stabiliser), et une **logique stratégique** (accroître leurs marges de manœuvre fiscales et politiques).

Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Contexte institutionnel

- **PPRN** créés en 1995 : instruments de prévention et d'aménagement.
- Définissent des **zones réglementées** : restrictions de construction, réseaux, évacuation.
- Procédure **pilotée par le préfet**, mise en œuvre **obligatoire** après approbation.
- Les communes doivent adapter leur urbanisme local.

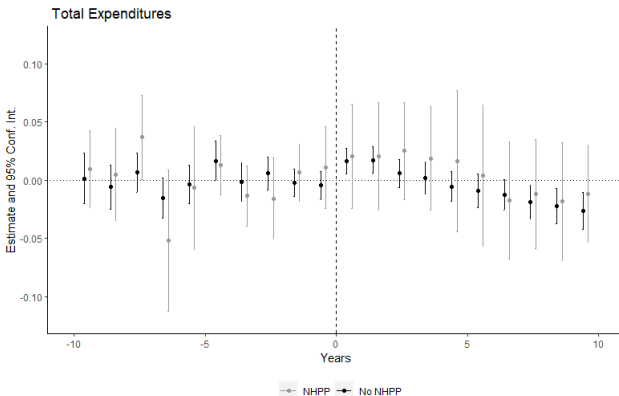


Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) en France.

Source : Morvan et Paty, 2024

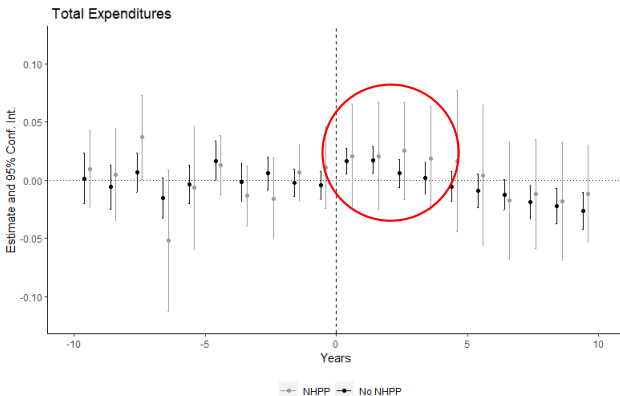
Morvan et Paty 2024 – Effet d'une catastrophe naturelle avec ou sans plan de prévention : dépenses totales

- Groupe 1 (NHPP) : les communes **avec** un plan de prévention
- Groupe 2 (No NHPP) : les communes **sans** plan de prévention



Morvan et Paty 2024 – Effet d'une catastrophe naturelle avec ou sans plan de prévention : dépenses totales

- Groupe 1 (NHPP) : les communes **avec** un plan de prévention
- Groupe 2 (No NHPP) : les communes **sans** plan de prévention



Prévention, chocs et réélection

Table 2 Heckman model—occurrence of natural disaster during the electoral cycle

	Pool		2020
<i>Selection equation: candidate (0 or 1)</i>			
Shock	-0.008 (0.013)	-0.022 (0.014)	-0.013 (0.017)
NHPP	-0.030 (0.018)	-0.072** (0.025)	-0.040 (0.025)
Shock × NHPP		0.087* (0.036)	
<i>Outcome equation: re-election (0 or 1)</i>			
Shock	-0.132*** (0.017)	-0.132*** (0.019)	-0.123*** (0.022)
NHPP	-0.121*** (0.023)	-0.122*** (0.032)	-0.106*** (0.032)
Shock × NHPP		-0.001 (0.044)	
Time fixed effect	Yes	Yes	Yes
Municipal budget controls	Yes	Yes	Yes
Municipal characteristics controls	Yes	Yes	Yes
Mayor's characteristics controls	Yes	Yes	Yes
Political controls	Yes	Yes	Yes
Observations	54,956	54,956	27,742
Log likelihood	-38,540.99	-38,537.81	-21,730.48
ρ	-0.80 (0.101)	-0.80 (0.101)	-0.95 (0.178)

Modèle de sélection : 2 équations (i) candidature (ii) réélection).

- **candidature** : la catastrophe n'affecte pas significativement la décision de se représenter.
- **réélection** :
 - **Shock** $\approx -0.13 \Rightarrow$ **sanction électorale** après catastrophe.
 - **NHPP** $\approx -0.12 \Rightarrow$ **sanction électorale** du plan de prévention

→ Les électeurs pénalisent les élus pour avoir subi une catastrophe naturelle et pour avoir mis en place de la prévention !

Prévention, sanction et incitations électorales

- **Prévention :**

- Efficace pour réduire l'exposition, mais
- **sanction électorale** à la réélection.

- **Mécanisme électoral :**

- **Coûts immédiats et visibles pour les électeurs** (contraintes d'urbanisme, tensions locales) ;
- **bénéfices différés et de long terme** de la prévention.

→ On parle d'« **électeur myope** » (myopic voter) : il se concentre sur les conséquences de court terme sans percevoir les bénéfices futurs.

- L'élection n'est donc pas un **mécanisme incitatif efficace** pour encourager les élus à mettre en œuvre des politiques de prévention.

Conclusion — Réactions budgétaires et prévention

- **Après une catastrophe naturelle :**
 - **Hausse des dépenses d'investissement** et des **recettes fiscales**, traduisant un **comportement de gestion responsable** : *financement de la reconstruction, prévention.*
 - Réaction « **bienveillante** », conforme à la logique du décideur public soucieux de l'intérêt collectif.
 - **Mais** : Même sans hausse des dépenses, on observe une **augmentation de la fiscalité**.
 - Comportement plus **opportuniste** : utilisation du levier fiscal

Les catastrophes révèlent un **double registre** : **bienveillance** quand les coûts sont réels, mais aussi **comportement de Léviathan** quand la contrainte est faible.

- Enfin, la **prévention**, efficace pour réduire la vulnérabilité, entraîne une **sanction électorale**, limitant son adoption.

Conclusion – Synthèse

- Le décideur local oscille entre deux logiques :
 - **Bienveillance** : réparer, sécuriser, prévenir ;
 - **Stratégie** : préserver ses marges fiscales, maximiser ses chances de réélection.
- Ce dilemme conduit à :
 - une **prévention sous-provisionnée** (faibles incitations électorales),
 - une **fiscalité post-choc élevée** (réactions visibles et politiquement valorisées).

Enjeu d'économie politique locale

Comprendre les décisions publiques nécessite de combiner les **contraintes économiques**, les **incitations politiques** et le rôle de l'**information citoyenne**.

Plan

1. Introduction
2. Le choix collectif et l'électeur médian
3. La prise de décision publique : du décideur bienveillant au Léviathan
4. Application empirique de l'économie politique locale
5. Conclusion

Conclusion générale — Bilan du cours

- L'économie politique locale analyse la **décision publique territoriale** à la croisée de trois dimensions :
 - **économique** — allocation efficace des ressources locales ;
 - **politique** — rôle des institutions et des électeurs ;
 - **territoriale** — hétérogénéité des contextes et des acteurs.
- Nous avons montré que la **décision publique locale** n'est ni parfaitement rationnelle, ni totalement opportuniste :
 - des **modèles normatifs** (bienveillant, électeur médian) aux **modèles positifs** (Léviathan, effets partisans) ;
 - des **comportements empiriques** souvent intermédiaires, révélant la complexité du jeu local.

Bilan

Comprendre les politiques locales suppose d'articuler **logique économique, incitations politiques et dynamiques territoriales**.

Ouverture — Quelles leçons pour l'action publique locale ?

- Les collectivités locales font face à une tension permanente :
 - répondre à l'**intérêt collectif de long terme** ;
 - sous la contrainte d'un **calendrier électoral de court terme**.
- D'où la nécessité de concevoir des institutions qui :
 - **incitent à la prévention et à l'investissement durable**,
 - **garantissent la transparence** et la reddition des comptes,
 - **maintiennent la responsabilité politique locale**.

En perspective

L'économie politique locale éclaire les choix publics réels : elle aide à concevoir une gouvernance territoriale à la fois **efficace, équitable et démocratique**.